



Succesion d'un grand parent

Par Cala

Bonjour,

Il y a trois ans, mon grand père est décédé laissant ma grand-mère veuve. Ils n'ont eu qu'un enfant, mon père, décédé il y a longtemps.

Aujourd'hui j'apprend que le logement dont ils étaient propriétaires a été vendu très récemment (ma grand-mère est sous curatelle et en Ehpad). Est-ce normal que je n'ai aucun droit de regard sur cette vente ?

Sachant que je ne connais pas leur contrat de mariage, peut être est-ce lié à ça.

Merci.

Par ESP

Bonjour

Très possible si ils avaient pris des mesures l'un envers l'autre. Préciput ou communauté universelle...

Vous n'avez donc rien suivi depuis le décès de votre grand père ?

Prenez rdv avec le notaire en tant qu' héritier réservataire.

Par Cala

Non rien. Je n'avais que très peu de contacts.

Merci pour votre réponse, je vais faire ça.